

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune raison de modifier la réponse que j'ai donnée au député à l'époque à moins que l'enquête du solliciteur général ne révèle des faits que j'ignorais, mais je doute que cela se produise.

* * *

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE RÔLE PRÉSUMÉ DES BANQUES À CHARTE DANS LA BAISSÉ DE LA VALEUR DU DOLLAR

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que des accusations ont été portées contre certaines banques américaines et que ces accusations font actuellement l'objet d'une enquête de la part de la Commission des valeurs et de la bourse des États-Unis; étant donné que ces accusations portent sur certaines banques qui font baisser la valeur du dollar en vendant de grosses quantités de dollars et en les rachetant quelques heures plus tard, une fois le profit réalisé; étant donné que ces banques fraudent le fisc en vendant les dollars à leur bureau parisien à une agence des Bahamas où l'imposition est moins élevée, étant donné enfin que les dollars reviennent des Bahamas à un taux plus élevé, ayant échappé ainsi au fisc français, ma question est la suivante: étant donné que les banques à charte canadiennes possèdent de nombreuses agences dans les Caraïbes, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il envisage d'enquêter sur les agissements de nos banques à charte relativement au déclin de la valeur de notre dollar?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'ai déjà eu l'occasion de discuter de ce problème avec le Gouverneur de la Banque du Canada et aussi avec l'inspecteur général des banques. Je me suis informé pour savoir si oui ou non le même phénomène aurait pu se produire ici même au Canada. Ils m'ont assuré qu'ils ne croyaient pas que la chose se soit produite. L'inspecteur général des banques m'a dit qu'il ferait une enquête plus approfondie. Présentement je n'ai aucune raison de croire que ce problème s'est produit en ce qui a trait aux banques canadiennes.

M. Allard: Monsieur le président, l'honorable ministre m'informe qu'il s'en est enquis auprès du Gouverneur de la Banque du Canada. Je voudrais savoir si, effectivement, il fait enquête actuellement, ou bien si le ministre est disposé à aller plus loin dans ses recherches?

M. Chrétien: Monsieur le président, les banques du Canada ont un surveillant qui s'appelle le surintendant des banques du Canada, et qui communique avec elles. J'ai soulevé le problème avec le surintendant des banques, qui m'a dit qu'il faisait enquête. Son rapport préliminaire indiquait qu'il n'avait

Questions orales

aucune raison de croire qu'il y avait eu des interventions indues par les banques du Canada pour faire fluctuer le dollar canadien.

M. Allard: Monsieur le président, l'honorable ministre pourrait-il informer la Chambre de la date où l'on connaîtra le résultat de ces enquêtes?

M. Chrétien: Monsieur le président, j'aurai une réponse si l'inspecteur trouve quelque chose d'anormal, mais son rapport préliminaire à ce jour m'indique qu'il n'y a aucun problème.

* * *

● (1427)

[Traduction]

LA NAVIGATION

LA PÉTITION RELATIVE AUX NORMES DE SÉCURITÉ

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports à propos du conflit qui oppose ses services et le plus important syndicat de marins du Canada, à savoir le Syndicat international des marins canadiens, au sujet du règlement relatif aux équipages de navires en mer.

Le syndicat accuse le gouvernement de ne se montrer assez strict, du fait qu'il laisse le soin aux compagnies de veiller à ce que les normes de sécurité soient respectées. Le ministre a-t-il reçu une pétition à ce sujet et y a-t-il répondu? Pourrait-il dire surtout si oui ou non le gouvernement, ses mandataires et le service compétent du ministère sont satisfaits des règlements sur les équipages des navires en mer?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on m'en a en effet parlé. On m'a dit tout d'abord que la méthode utilisée était analogue à celle que l'on emploie dans d'autres secteurs pour l'octroi de permis. Bien souvent, nous devons compter sur les compagnies pour veiller à ce que les normes soient respectées et nous faisons des coups de sonde pour vérifier si elles font leur devoir. Je fais étudier la question de plus près; c'est tout ce que je puis faire pour le moment. On m'a toutefois dit que ce système donnait de bons résultats.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas interpréter les remarques du ministre ni lui faire dire ce qu'il n'a pas dit, mais devons-nous déduire de ses propos qu'il est satisfait de la série de règlements régissant la sécurité des équipages en mer et qu'on peut s'abstenir alors de s'interroger sérieusement sur les dangers que courent les navires et leur équipage? Ai-je bien compris ce qu'il a dit? Si tel est le cas, quand pouvons-nous espérer obtenir une réponse détaillée à la pétition que lui ont adressée les membres du Syndicat des marins?